

Garanties des adhérents retraités

Le plus Santé 1 Le plus Santé 2 Le plus Santé 3 Le plus Santé 4

L'HOSPITALISATION MÉDICALE OU CHIRURGICALE

Le forfait hospitalier, selon tarif en vigueur au 1^{er} janvier de l'année
 Les actes d'anesthésie, les actes chirurgicaux
 Vous êtes hospitalisé : les frais de la personne vous accompagnant (hospitalisation de plus de 2 jours, maximum 5 jours)
 Votre enfant de - 16 ans est hospitalisé : les frais de la personne à son chevet
 La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120€

Les établissements conventionnés

Les frais de séjour et la salle d'opération
 Votre chambre particulière ⁽¹⁾

Les établissements non conventionnés

Le forfait hospitalisation (par jour)

LES VISITES ET CONSULTATIONS (conventionnées ou non conventionnées)

Votre médecin généraliste
 Votre médecin spécialiste ⁽²⁾
 Votre médecin professeur ⁽²⁾
 Votre forfait ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur
 Les actes chirurgicaux réalisés en cabinet
 La participation forfaitaire de 18 € pour les actes techniques médicaux lourds > à 120€

LA PHARMACIE

Les médicaments

LES AUXILIAIRES MÉDICAUX

Les soins infirmiers, actes de kinésithérapie, orthophoniste...

LES EXAMENS MÉDICAUX

Les analyses de laboratoire ou de centre de pathologie
 La radiologie, l'IRM, le scanner, l'échographie, le doppler...

LES SOINS DENTAIRES

Les soins dentaires courants : détartrage, plombage...
 Les prothèses dentaires (couronnes, bridges) ⁽³⁾ et les implants dentaires ⁽³⁾ ⁽⁴⁾
 Prise en charge limitée à
 L'orthodontie de l'enfant et/ou de l'adulte même refusée par la Sécurité sociale ⁽³⁾
 La parodontologie et le scellement de sillons

L'OPTIQUE ADULTE

Vous portez des lunettes, des lentilles (acceptées ou refusées) ⁽³⁾,
 et/ou vous choisissez d'opérer votre myopie, votre forfait :
 Vous portez des verres progressifs, votre forfait est majoré de :

L'OPTIQUE ENFANT (de moins de 18 ans)

Les lunettes et/ou les lentilles de votre enfant (acceptées ou refusées) ⁽³⁾

LES AUTRES PRESTATIONS

Votre transport en ambulance
 Les appareils auditifs pour l'enfant et l'adulte
 Les prothèses liées à la chimiothérapie : capillaires, mammaires...
 Les autres prothèses : semelles orthopédiques, collants de contention...
 Votre cure thermique

LE KIT PRÉVENTION

La vaccination anti-grippe et les vaccins et rappels du calendrier vaccinal ⁽⁵⁾
 La vaccination internationale (fièvre jaune, traitement anti-paludéen, etc.)
 Les patchs anti-tabac
 Le bilan nutritionnel
 L'examen de mesure de densité osseuse

LES

Tiers-Payant National
 L'assistance personnalisée (la garde de votre enfant malade, une aide ménagère...)
 Le service de protection juridique médicale

Contrat responsable - Garanties dans le cadre du respect du parcours de soins				
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	600 %	600 %	600 %	600 %
	-	-	Frais réels	Frais réels
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	100 %	200 %	300 %	400 %
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	33 €	33 €	100 €	100 €
	100 %	100 %	160 %	160 %
	160 %	Frais réels ⁽²⁾	160 %	Frais réels ⁽²⁾
	170 %	Frais réels ⁽²⁾	170 %	Frais réels ⁽²⁾
	-	-	75 €	75 €
	600 %	600 %	600 %	600 %
	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	100 %	100 %	100 %	100 %
	100 %	100 %	100 %	100 %
	100 %	100 %	100 %	100 %
	100 %	100 %	300 %	300 %
	200 %	260 %	700 %	900 %
	-	-	1 700 €/an	2 600 €/an
	150 %	200 %	300 %	500 %
	50 €	75 €	100 €	200 €
	100 €	170 €	330 €	480 €
	+ 30 €	+ 50 €	+ 100 €	+ 150 €
	100 €	170 €	200 €	300 €
	100 %	100 %	100 %	100 %
	100 % + 690 €	Frais réels	100 % + 690 €	Frais réels
	305 €	305 €	305 €	305 €
	250 %	250 %	250 %	250 %
	100 %	100 %	100 %	100 % + 500 €
	100 % + 30 €	100 % + 30 €	100 % + 30 €	100 % + 30 €
	30 €	30 €	30 €	30 €
	45 €	45 €	45 €	45 €
	25 €	25 €	25 €	25 €
	100 % + 75 €	100 % + 75 €	100 % + 75 €	100 % + 75 €
	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Notice d'information disponible sur simple demande				

COMPRENDRE VOS REMBOURSEMENTS

- % du tarif de Convention (ou Base de Remboursement) Sécurité sociale = Sécurité sociale + Groupe Smiso Mutuelle des Cadres
- Tous les montants en euros sont des forfaits par an et par personne protégée (sauf indication contraire). Ils s'ajoutent au remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des frais engagés.
- Ce tableau de garanties s'applique dans les conditions prévues dans les conditions prévues au règlement mutualiste ou dans la notice d'information.

CONFORMÉMENT AU CAHIER DES CHARGES DES CONTRATS RESPONSABLES :

TOUTES NOS FORMULES SONT RESPONSABLES

- La Mutuelle prend en charge l'intégralité du ticket modérateur pour les deux actes de prévention suivants : les vaccins du calendrier vaccinal et l'examen de la densité osseuse pris en charge par la Sécurité sociale.
- La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1€ et les franchises annuelles sur les médicaments, actes paramédicaux et transports sanitaires.
- La Mutuelle ne prend pas en charge, les sanctions appliquées en cas de non respect du parcours de soins.
- En cas de non respect du parcours de soins, et si votre garantie est supérieure à 100% de la Base de Remboursement, une franchise de 8€ (montant au 01/04/2006 susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires) est déduite de la prestation versée par la Mutuelle en cas de dépassement d'honoraires.

(1) Les frais réels sont limités à la catégorie la moins élevée des tarifs pratiqués dans l'établissement. (2) 60 % des frais réels en secteur non conventionné. (3) Pour les actes refusés par la Sécurité sociale, merci de nous adresser la facture ou la note d'honoraires précisant la codification de l'acte. Lorsque la garantie est exprimée en pourcentage, celui-ci tient compte du remboursement Sécurité sociale qui aurait eu lieu dans le cadre d'un acte accepté. (4) Pour les implants dentaires (la Sécurité sociale n'intervient pas), le remboursement Mutuelle se calcule sur la base du tarif de convention d'une prothèse dentaire SPR50 (Tarif de Convention de la Sécurité sociale = 107,50 €). (5) Vaccins du calendrier vaccinal : diphtérie, tétanos, polio, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, coqueluche, BCG, infections invasives à haemophilus influenzae B (par exemple, méningite).

LE MONTANT DE LA COTISATION MENSUELLE PAR PERSONNE PROTÉGÉE POUR 2012 EST LE SUIVANT :

• Régime général :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Enfants*	29,12 €	34,72 €	49,61 €	69,03 €
de 51 à 55 ans	55,68 €	65,93 €	94,60 €	132,31 €
de 56 à 59 ans	65,05 €	77,19 €	106,53 €	144,39 €
de 60 à 69 ans	75,15 €	92,18 €	119,44 €	168,39 €
de 70 à 79 ans	91,53 €	112,41 €	145,70 €	204,49 €
80 ans et plus	105,10 €	129,06 €	162,84 €	228,50 €

• Régime Alsace-Moselle :

	Le plus santé 1	Le plus santé 2	Le plus santé 3	Le plus santé 4
Enfants*	14,85 €	20,35 €	30,21 €	46,04 €
De 51 à 55 ans	28,93 €	39,57 €	58,76 €	89,98 €
de 56 à 59 ans	33,92 €	46,47 €	65,93 €	98,07 €
de 60 à 69 ans	39,06 €	55,30 €	74,14 €	114,52 €
de 70 à 79 ans	47,62 €	67,46 €	90,50 €	139,06 €
80 ans et plus	54,66 €	77,33 €	100,89 €	155,40 €

* Cotisation gratuite à partir du 3^{ème} enfant.

Réduction pour les couples adhérents retraités

Pour le membre adhérent et son conjoint ayant droit, une réduction de 10 % sur le montant de la cotisation est appliquée au plus âgé du couple pendant les 12 premiers mois d'adhésion.



Le + santé
Votre protection santé